

**Paris, le 09 février 2024,**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur du compartiment Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe qui va connaître des évolutions à compter du 12 février 2024 :

1. Commissions de souscription non acquises à l'OPCVM

Le 15 octobre 2021, le maximum de la commission de souscription non acquise à l'OPCVM avait été augmenté de 3% maximum à 5% maximum.

A compter du 12 février, le maximum de la commission de souscription non acquise à l'OPCVM sera de 3%.

2. Evolution de la politique d'engagement actionnarial

Par ailleurs, La Financière de l'Echiquier a adhéré à la politique d'engagement actionnarial du groupe LBP AM et dans ce cadre a délégué l'exercice des droits de vote à LBP AM.

Pour plus d'information, l'investisseur est invité à se référer à la Politique de vote et d'engagement disponible sur le site internet [www.lfde.com](http://www.lfde.com).

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos sincères salutations.

**La Direction Générale de la Financière de l'Echiquier**